

DU A LA SUIV. PRESENTES
ROCHEFORT, LE

Extrait du Registre des Délibérations

APPLICATION LOI N° 8221
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 2-3-1982

COMMUNE DE ROYAN

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Z.A.E.C. ALIENATION
D'UN TERRAIN AU PROFIT
DE M. BROUAGE

83.125

DATE DE CONVOCATION

21 MAI 1983

DATE D'AFFICHAGE

21 MAI 1983

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 26

Nombre de votants 31

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

UNANIMITE

L'An mil neuf cent quatre vingt trois
le vingt sept juin à 17 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. FABER, Premier-Adjoint

Etaient présents : MM. FABER - TAP - BOUTET - MOST - LE GUEUT -
POUMAILLOUX - DAUZIDOU - BENOIT - Gal BARBAT - BERTHOME, Mme BUCHET
M. CANDAU - Mme DE GAYE - Melle DEVIGNE - Mme PONTAN - Mme GAUDIN -
MM. GAVEN - GEOFFROY - Mme JEAN - MM. LAPERCHE - MARCONI -
Cl MONNARD - PAPEAU - Mme RAILLAT - MM. REVOLAT - ROUDOT.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Mme LAFAYE par M. FABER - Mme EPAGNEAU par M. le
Cl MONNARD - M. BUSSEREAU par M. BENOIT - M. THOMAS par Me TAP -
M. COUNIL par Mme RAILLAT.

Absents : MM. de LIPKOWSKI - LACOTTE.

Melle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le rapporteur expose :

La Ville de Royan dispose de parcelles de terrain dans le
cadre de la Z.A.E.C.

M. BROUAGE vient de manifester son intention de solliciter
l'aliénation à son profit d'une parcelle de terrain, cadastrée
section CI, au lieudit "Derrière le Pont" pour une superficie
de 1.070m² en vue de la construction d'un hangar de poissonnerie.

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à
l'intéressé qui a accepté par promesse d'achat en date du
24 Mai 1983, le prix de cession fixé à 30F. hors taxe le
mètre carré.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se
prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle
aux conditions précitées.

./.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les plans des lieux et parcellaire,

" Vu la promesse d'achat souscrite par M. BROUAGE

Vu l'avis favorable émis par la Commission Municipale des Travaux.

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.


DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. BROUAGE, demeurant 31 Bd F. Reutin à ROYAN, d'une parcelle de terrain d'une superficie de mille soixante dix mètres carrés, cadastrée section CI, au lieudit "Derrière le Pont, moyennant le prix unitaire de trente francs hors taxes le mètre carrés (30F.) soit un prix global et forfaitaire de trente deux mille cent francs (32.100F.) hors taxes, qui sera réglé comptant à la signature de l'acte authentique à intervenir.

- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me BARDE Notaire à ROYAN.

- que la recette correspondant à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du Budget Primitif 1983, chapitre 908 article 2101.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. Les Membres présents.

Pr EXTRAIT CONFORME
Pr le Député-Maire
Pr le Adjoint Délégué,


DIRECTION
DES SERVICES FISCAUX
DE LA CHARENTE-MARITIME

16, rue de l'Escale
17021 LA ROCHELLE CEDEX

Tél. : (461 41-13 11)

N/Réf. F.D.
R.C. n° 1142/82

83 125 B

LA ROCHELLE, le 25 Août 1982

5



LE DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX

à

Monsieur le Maire
de ROYAN

17205 ROYAN

S.T.
Signature

OBJET : Projet d'aliénation d'un terrain sis dans la
Z.A.E.C.

REF : Votre lettre du 9 Août 1982 (Services Techniques
CB/MM n° 466).

Monsieur le Maire,

Par lettre citée en référence, vous m'avez demandé mon avis sur la valeur vénale d'une parcelle de terrain, cadastrée section CI n° 504 pour une superficie de 2319 mètres carrés, sise à ROYAN, lieudit "Derrière le Pont", rue François Arago, dans la zone d'activités économiques complémentaires, appartenant à la Ville de ROYAN, qui envisage son aliénation au profit de M. MARTIN.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après enquête, que la valeur vénale actuelle du terrain en cause, compte tenu de ses caractéristiques et de l'état du marché immobilier local, peut être déterminée sur la base unitaire de 34 francs le mètre carré, soit $34 \text{ F} \times 2319 = 78.846$ francs.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

P/ Le Directeur des Services Fiscaux
Le Directeur Divisionnaire des Impôts,

27 JUIN 1983

Pour le Député-Maire
l'Adjoint-Délégué :



Signature

H. COUSIN

terrain divisé, la partie
de 1070m² est vendue à M.
BROUAGE.

DIRECTION
DES SERVICES FISCAUX
DE LA CHARENTE-MARITIME

16, rue de l'Escale
17021 LA ROCHELLE CEDEX

Tel. : 1461 41-13-11

N/Réf. F.D.
R.C. n° 1142/82



LA ROCHELLE, le 25 Août 1982

LA SOUS-PRÉFECTURE
LA ROCHELLE

- 1. JUIN 1983

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

LE DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX

à

Monsieur le Maire
de ROYAN

17205 ROYAN

S.T.
Signature

OBJET : Projet d'aliénation d'un terrain sis dans la
Z.A.E.C.

REF : Votre lettre du 9 Août 1982 (Services Techniques
CB/MM n° 466).

Monsieur le Maire,

Par lettre citée en référence, vous m'avez demandé mon avis sur la valeur vénale d'une parcelle de terrain, cadastrée section CI n° 504 pour une superficie de 2319 mètres carrés, sise à ROYAN, lieudit "Derrière le Pont", rue François Arago, dans la zone d'activités économiques complémentaires, appartenant à la Ville de ROYAN, qui envisage son aliénation au profit de M. MARTIN.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après enquête, que la valeur vénale actuelle du terrain en cause, compte tenu de ses caractéristiques et de l'état du marché immobilier local, peut être déterminée sur la base unitaire de 34 francs le mètre carré, soit $34 \text{ F} \times 2319 = 78.846$ francs.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

P/ Le Directeur des Services Fiscaux
Le Directeur Divisionnaire des Impôts,

27 JUIN 1983

Pour le Député-Maire
l'Adjoint-Délégué :



Signature
H. COUSIN

terrain divisé, la partie de 1070m² est vendue à M. BROUAGE.

ROCHEFORT, M
- 1. JUIL. 1983

4

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné M. BROUAGE, Poissonnier, demeurant 31 Bd Félix REUTIN à ROYAN (17200) (38.05.32)

promet et m'oblige à acquérir à l'amiable à la Ville de ROYAN l'immeuble cadastré :

à ROYAN section CI N° 504p
adresse Rue Arago

pour une surface de 1070m²

Cette vente sera faite sous les charges et conditions ordinaires moyennant le prix global hors taxes de 32.100 F. (trente deux mille cent francs) décomposé ainsi qu'il suit : 1070 x 30 = 32.100 F.

M'engage à payer ladite somme comptant à la signature de l'acte authentique qui devra intervenir dans un délai de SIX (6) mois à compter de la date de la transmission du dossier au Notaire chargé de la régularisation du dossier. Passé ce délai, le prix précité sera automatiquement révisé par application de la formule suivante :

$$P = Po \times \frac{BT01}{BT0lo} \text{ dans laquelle :}$$

- P..... Prix révisé
- Po..... Prix d'origine convenu au jour de la signature de la promesse d'achat
- BT0lo... dernier indice Bâtiment National tous corps d'état connu au jour de la signature de la promesse d'achat
- BT01 dernier indice Bâtiment National T.C.E. connu au jour de la signature de l'acte de vente.

M'engage à prendre en charge les frais et honoraires du Notaire et du Géomètre chargés de la régularisation de la vente.

Accepte l'immeuble dans l'état au jour de la signature de la présente.

27 JUIN 1983

Pour le Député-Maire

l'Adjoint-Délégué :



FAIT A ROYAN, le 24 MAI 1983.

Lu et approuvé pour somme de trente deux mille cent francs

La mention "lu et approuvé pour la somme de...F (en toutes lettres) doit être écrite de la main des promettants avant leur signature..

ETAT PARCELLAIRE

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
CI	504p	Derrière le Pont	1.070m ²	VILLE DE ROYAN

ROYAN, le 27 JUIN 1983

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

ROCHEFORT, LE

- 1. JUIL. 1983

APPLICATION LOI N° 8221
du 2-3-1982

2

Z.A.E.C.

ALIENATION D'UN TERRAIN
AU PROFIT DE M. BROUAGE

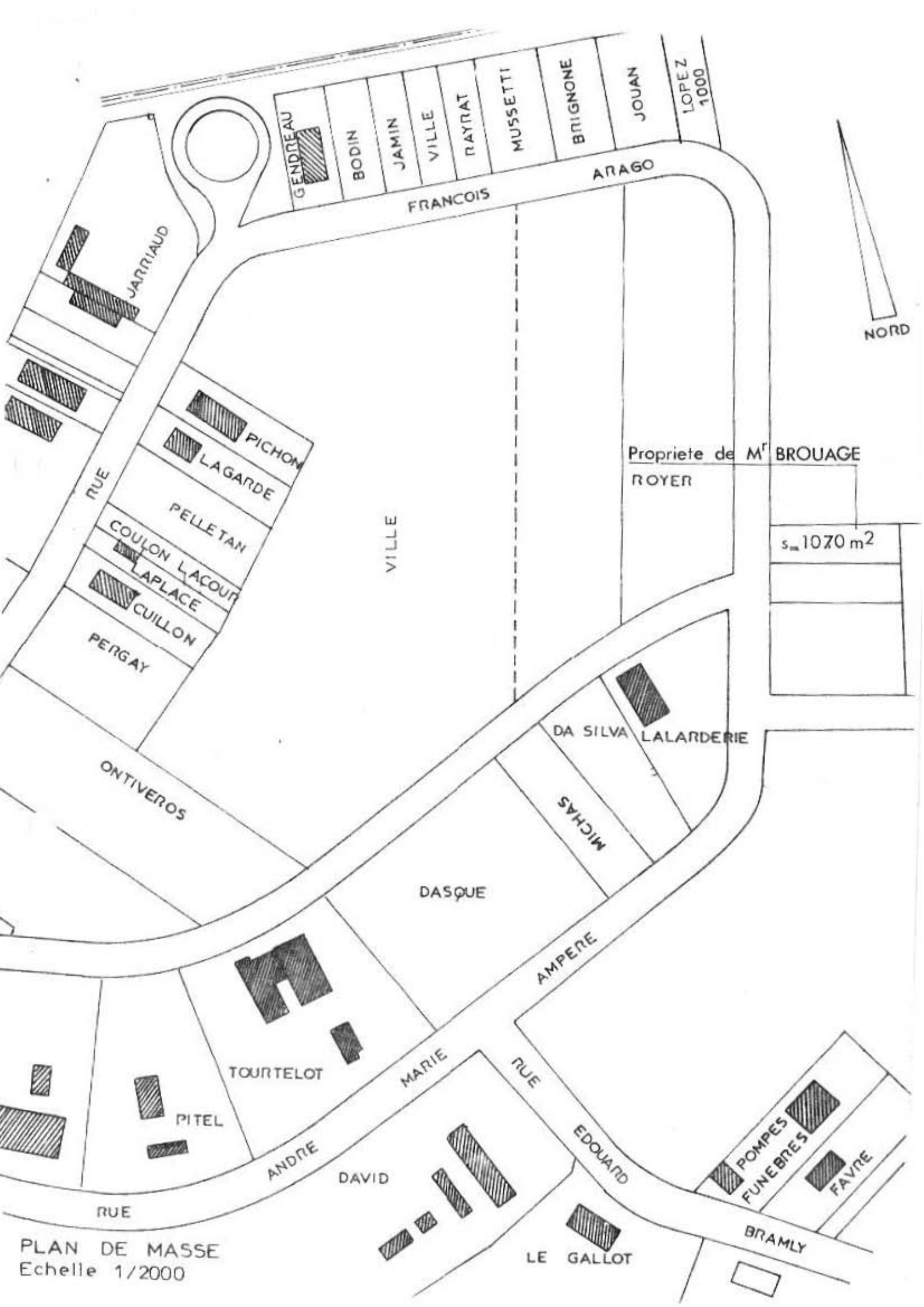
PLAN DE MASSE

(Echelle : 1/2000e.)

27 JUIN 1983

Pour le Député-Maire
Adjoint-Délégué :





NORD

Propriete de M^r BROUAGE ROYER

s_m 1070 m²

PLAN DE MASSE
Echelle 1/2000

GENDREAU

BODIN

JAMIN

VILLE

RAYRAT

MUSSETTI

BRIGNONE

JOUAN

LOPEZ
1000

FRANCOIS

ARAGO

JARTIAUD

PICHON

LAGARDE

PELLETAN

COULON LACOUR

LAPLACE

CUILLON

PERGAY

VILLE

ONTIVEROS

DA SILVA LALARDERIE

MICHAS

DASQUE

AMPERE

TOURTELOT

PITEL

MARIE

RUE

ANDRE

DAVID

EDOUARD

POMPES
FUNEBRES

FAVRE

RUE

LE GALLOT

BRAMLY

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

ROCHEFORT SUR MER
ROCHEFORT, LE
- 1. JUIL. 1983
APPLICATION LOI N° 8221
du 2-3-1982

1

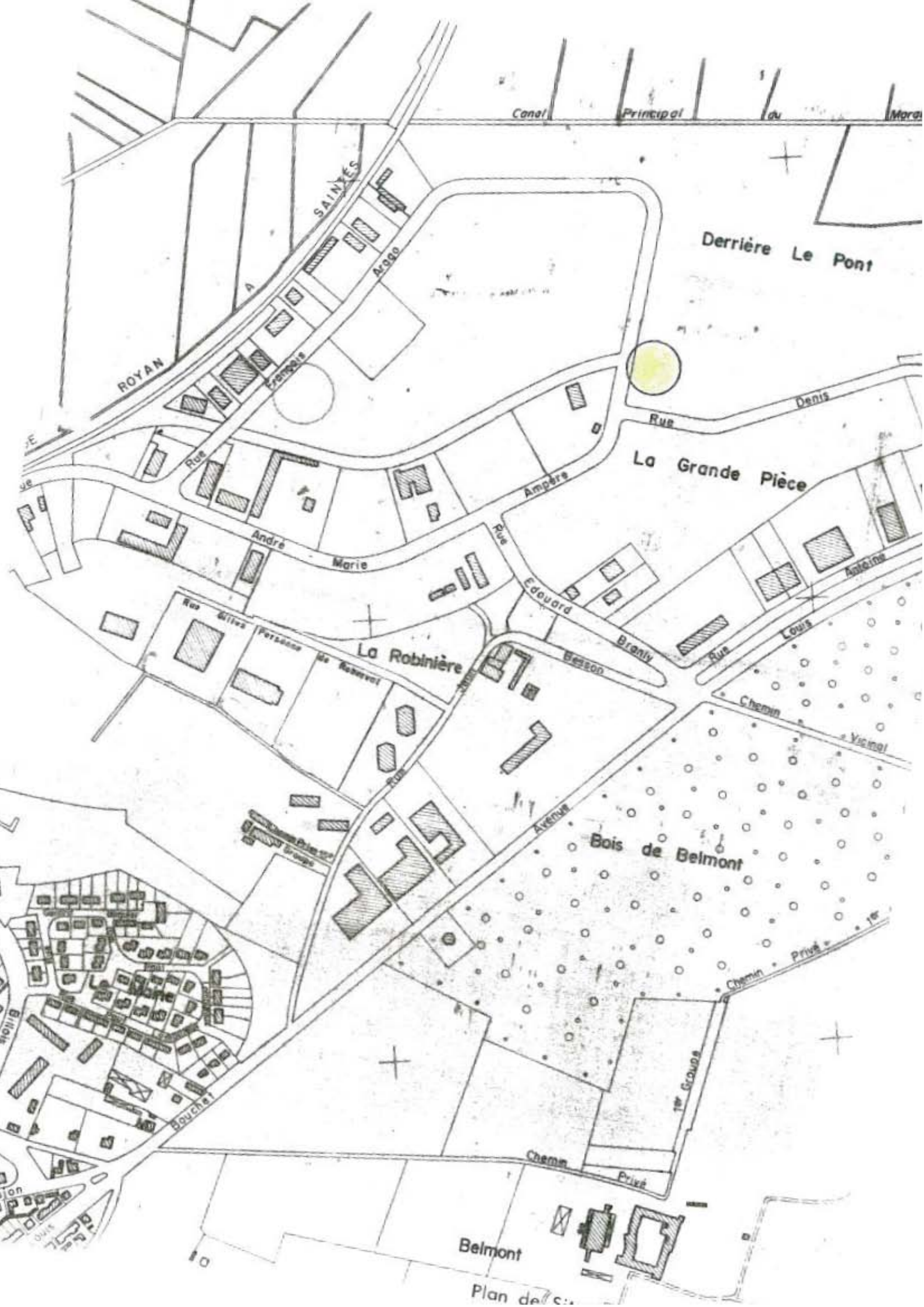
Z.A.E.C.

ALIENATION D'UN TERRAIN
AU PROFIT DE M. BROUAGE

PLAN DE SITUATION
{Echelle : 1/5000e}

27 JUIN 1983

Mairie de Royan
17205
Le Député-Maire
L'Adjoint Délégué :
[Signature]



Canal Principal du Moras

Derrière Le Pont

ROYAN

SAINX

Arago

Rue Denis

La Grande Pièce

Rue Ampère

Rue André

Rue Marie

Rue Edouard

Rue Branly

Rue Louis

La Robinière

Rue Besson

Chemin Vicinal

Bois de Belmont

Chemin Privé

1er Group

Chemin Privé

Belmont

Plan de s: